



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/08/2019

Dossier complet le :

01/08/2019

N° d'enregistrement :

8737

1. Intitulé du projet

PROJET D'ARENA - SITE DU FUTUROSOCPE - COMMUNE DE CHASSENEUIL DU POITOU (86)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NGE CONCESSIONS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Thierry BODARD, Directeur Général

RCS / SIRET

7 8 9 2 7 0 3 6 0 0 0 0 1 7

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Création d'une ARENA (spectacle et sport) d'une capacité maximale d'accueil de 6000 places environ
39. Travaux, constructions et opérations	La surface de plancher du projet est de l'ordre de 12 375 m ²
41. Aires de stationnement ouvertes au public	(Re)Création de 400 places VL environ en lieu et place d'un parking VL existant

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une salle à usages multiples (spectacles, sport,...) d'une capacité maximale de 6000 spectateurs environ. Positionné aux portes du Parc du FUTUROSOCPE, ce nouveau bâtiment s'inscrira en première ligne de la séquence d'accès à ce site.

Les aménagements seront réalisés au droit de parkings VL existants imperméabilisés.

22

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'aménagement est de proposer un équipement structurant sur l'agglomération de Poitiers permettant :

- de recevoir de grandes affiches sportives (basket, handball...)
- de grands spectacles (comédies musicales, ...)
- des affiches musicales d'envergures nationales et internationales
- d'accueillir des spectacles du Futuroscope

Le projet vient donc compléter les offres du Futuroscope.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux est le suivant :

- enlèvement des enrobés et élimination vers une filière adaptée
- dévoiement d'éventuels réseaux souterrains si nécessaire
- terrassement des lieux, excavation et évacuation des déblais
- réalisation des fondations et édification du bâtiment
- mise en place de 5000 m² de panneaux photovoltaïques en toiture
- raccordement du bâtiment au réseaux de viabilisation existants
- réalisation parvis, accès logistique, espaces verts, parkings de 400 places environ
- plantation des espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le projet permettra :

- de recevoir de grandes affiches sportives (basket, handball...)
- de grands spectacles (comédies musicales, ...)
- des affiches musicales d'envergures nationales et internationales
- d'accueillir des spectacles du Futuroscope
- de produire de l'électricité par l'intermédiaire de 5000 m² de panneaux photovoltaïques prévus en toiture

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire. Dans ce cadre et compte tenu de la nature de l'aménagement, une Etude de Sécurité et de Sécurité Publique (ESSP) est engagée. Cette étude (dont la philosophie est proposée en annexe) permettra de définir une stratégie adaptée en la matière en tenant compte notamment de la co-activité du projet avec le Parc du Futuroscope

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise de l'aménagement	37000 m ² environ
- Surface d'espaces verts	7000 m ² environ
- Emprise bâtiment	7500 m ² environ
- Parvis, aires de stationnement, zone logistique...	22500 m ² environ
- Surface de plancher	12500 m ² environ
- Nombre de places VL créées	400 places environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du Futuroscope
86360 Chasseneuil du Poitou

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 21' 58" E Lat. 46° 39' 51" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

22

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non selon la DREAL Nouvelle Aquitaine
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non selon la DREAL Nouvelle Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non selon la DREAL Nouvelle Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Chasseneuil du Poitou est concerné par un Plan de Prévention du Bruit avec notamment l'autoroute A10 et la LGV à 700 m à l'ouest du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non selon le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides

22

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la Vallée du Clain. Approuvé le 01/09/2015. PPRmvt Cavités Souterraines de la Vallée du Clain. Approuvé le 22/01/2018. PPRT Picoty. Approuvé le 23/03/2011. PPRN Mouvement de Terrain Vallée du Clain. Approuvé le 19/12/2003 révisé le 20/12/2004.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non selon le site internet Georisques et consultation des bases BASIAS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE du Bassin du Clain.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non selon l'ARS Nouvelle Aquitaine.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non selon la DREAL Nouvelle Aquitaine.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Zone Natura 2000 Directive Oiseaux situé à 750 m à l'ouest du projet, correspondant à la zone des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (FR5412018).
D'un site classé ?	☐	☒	Non selon la DREAL Nouvelle Aquitaine

22

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement d'eau au réseau AEP pour les besoins sanitaires liés à l'activité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite un affouillement en partie centrale du bâtiment afin de l'adapter au contexte topographique du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est actuellement constitué d'un parking en enrobé offrant de très faible potentialité d'accueil pour les espèces végétales et animales, qu'elles soient protégées ou non.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La Zone Natura 2000 la plus proche est située à 750m à l'ouest du projet. Ce dernier s'inscrit dans une zone déjà aménagée avec gestion des effluents notamment (EP et EU). Aucune incidence directe ou indirecte n'est à attendre sur de telles zones

22

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera réalisé sur un parking existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans le périmètre d'exposition au risque
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé dans le périmètre d'exposition au risque des PPRN
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les visiteurs de l'Arena occasionneront du trafic lors des manifestations. Les aires de stationnement à proximité du projet (Futuroscope, Palais des Congrès) permettront d'accueillir les spectateurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le trafic de véhicules est source de bruit. Le bruit des spectateurs (applaudissements) et les animations en elles mêmes (musique...) seront gérés dans le cadre de l'insonorisation de la salle. Le site est localisé à proximité d'un parc de loisirs et entouré de parkings.

22

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet peut induire de façon très locale des vibrations liées notamment au mouvement de foule.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Le bâtiment et les parkings alentours seront éclairés. Les voiries et parkings à proximité et au droit du site du site sont éclairés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets liés : - au chauffage et à la climatisation. - au trafic lié à la venue des spectateurs
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet est situé sur une zone déjà imperméabilisée dont les eaux de ruissellement sont actuellement gérées par un bassin d'orage à l'Est immédiat du site. L'aménagement déminéralisera une partie des terrains (espaces verts) réduisant ainsi les ruissellement. La gestion des eaux pluviales du projet sera identique à celle actuelle (rejet dans bassin existant).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des rejets d'eaux usées sont à prévoir lors des manifestations.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	

22

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est réalisé sur un parking.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'a été recensé (site de la DREAL) dans un périmètre de moins de 5 km pouvant avoir des effets cumulés avec le projet d'ARENA.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf annexe 9 dédiée

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

22

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Accès chantier et autres flux

Annexe 8 : Contenu d'une Etude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP)

Annexe 9 : Séquence Eviter Réduire, Compenser

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le, 30/07/2019

Signature

NGE CONCESSIONS
SAS au capital de 50 573 400 €
Parc d'Activités de Laurade
13103 SAINT-ETIENNE-DU-GRES
Tél. : 04 90 91 60 00 - Fax : 04 90 91 60 01
R.C.S. TARASCON 789 270 360



ANNEXES DU CERFA n°14734*2

NGE CONCESSIONS

Parc d'Activités de Laurade – 13103 Saint-Etienne-du-Grès

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA
RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ART.
R.122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

**PROJET D'ARENA
CHASSENEUIL DU POITOU (86)**

NGE CONCESSIONS

Parc d'Activités de Laurade – 13103 Saint-Etienne-du-Grès

AFFAIRE N : 1907-024

Date d'édition du rapport : 29/07/2019

AUTEUR : Thomas Tessie / Fabien Pelletier

Email : fabien.pelletier @socotec.com ; Tél. : 02.47.70.40.44

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité - Centre Val de Loire

2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex

Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 3 600 100 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France
834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

LISTE DES ANNEXES A FOURNIR

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

NOTA : l'annexe 1 est indépendante du présent dossier



ANNEXE 1

Informations nominatives relatives au pétitionnaire

ANNEXE INDEPENDANTE DU DOSSIER



ANNEXE 2

Plans de situation sur fond IGN et cadastrale



Figure 1 : Plan de situation sur fond IGN (Source : Géoportail)

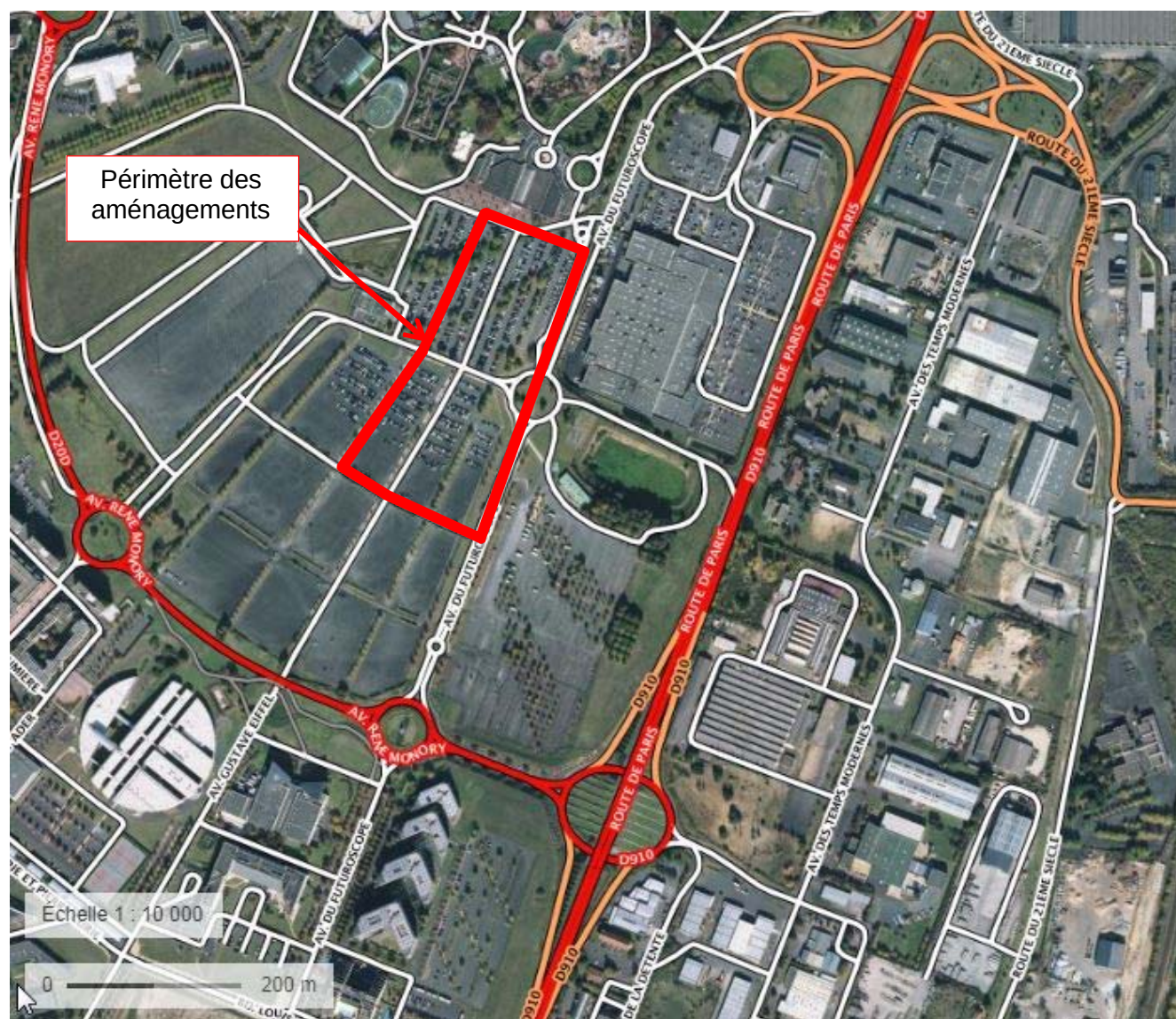


Figure 2 : Plan de localisation sur vue aérienne (Source : Géoportail)



ANNEXE 3

Photographies du site et de ses abords



Figure 3 : Plan de localisation des clichés photographiques



PHOTO 1 : Rond-point en limite Est d'opération (Juillet 2019)



PHOTO 2 : Parking VL en partie Nord de l'assiette foncière de l'aménagement (Juillet 2019)



PHOTO 3 : Barrière d'accès du Futuroscope et parking camping-car à l'Est du projet (Juillet 2019)



PHOTO 4 : Avenue du Futuroscope longeant la limite Est du projet (Juillet 2019)



PHOTO 5 : Parking VL en partie Sud de l'assiette foncière (Juillet 2019)



PHOTO 6 : Parking VL désaffecté au Sud/Est de l'opération



ANNEXE 4

Plans du projet

A.2. NOTRE PROJET

A.2.1. PARTI PRIS ARCHITECTURAL : UN ACCELERATEUR D'EMOTIONS

Du Stade d'Olympie aux Arénas modernes en passant par les Zénith, les lieux du spectacle et du sport sont toujours l'occasion d'une création architecturale singulière.

La conception d'un nouvel équipement structurant à Poitiers, offre ainsi l'opportunité de mettre en œuvre l'ambitieux projet de réalisation d'une salle à usages multiples, sur le site du Futuroscope, au Nord du centre-ville.

Positionné aux portes du parc, le nouveau bâtiment s'inscrira en première ligne de la séquence d'accès au site s'affirmant de fait comme la porte de celui-ci.

Le complexe projeté fera écho aux bâtiments existants alentours tout en créant le lien entre l'échelle du piéton et celle du parc.

La complexité du programme, la situation du terrain, le souci de maîtrise des coûts nous conduisent à privilégier l'organisation et les qualités fonctionnelles des bâtiments.

Nous accordons donc la plus grande attention à la fonction symbolique et signifiante de la réalisation qui doit mettre en scène, rendre visible et transparente sa vocation spectaculaire et sportive.

Nous choisissons le parti de composition d'un bâtiment symbole mais conscient de son environnement pour créer un complexe bâti fonctionnel et cohérent.

L'ensemble construit se présente sous la forme d'une arène monolithique en adéquation avec son environnement proche.

De jour le volume monolithique affirme sa présence comme un point de repère dans le site. A son approche les soulèvements du volume au sol, les ouvertures, se laissent découvrir et invitent le piéton. Ces failles transparentes laissent percevoir l'intérieur du complexe, les espaces de déambulation et d'accueil, chaleureux, largement habillés de bois sont alors portés au regard et attirent la curiosité de chacun. Plus on s'en approche plus on est impatient de le découvrir.

La nuit le rapport s'inverse, la coque disparaît dans la pénombre, les percées de la matière l'animent comme des constellations d'étoiles, et le soulèvement du volume révèle l'intérieur chaud et vibrant et le mets en lien avec les parvis.

A.2.2. CONCEPT DE LA SALLE

Notre projet a parfaitement pris en compte les impératifs du programme en termes de potentialité et de qualité d'accueil de manifestations sportives et culturelles :

- o Permettre le déroulement des manifestations sportives dans une ambiance « chaudron » et de fait accueillir le public sur des tribunes ceinturant au plus près les aires d'évolutions, en dépit de leur diversité de dimensions
- o Permettre une organisation de la salle compatible avec les impératifs scénographiques, visuels et acoustiques des manifestations culturelles
- o Offrir une excellente modularité de jauges spectateurs, tant pour les manifestations sportives que culturelles
- o Optimiser les conditions de mise en place des aménagements sportifs ou scénographiques des manifestations et des jauges.

De plus, la diversité de manifestations accueillies ne doit pas pénaliser l'exploitation générale de l'Aréna par des transformations coûteuses et longues à mettre en place.

A.3. CONCEPTION-REALISATION

A.3.1 CONCEPTEUR-REALISATEUR

Le Contrat de Conception-Réalisation sera conclu pour un prix ferme et forfaitaire et à délai fixe avec un groupement de concepteurs et de réalisateurs dont Cardinal Edifice, filiale de NGE, est le mandataire avec Patriarche, architecte en qualité de mandataire concepteur de l'équipe de maîtrise d'œuvre (le « Concepteur-Réalisateur »).

Ce groupement est composé :

- des entreprises générales : Cardinal Edifice et Guintoli, filiales à 100 % du Groupe NGE ;
- des architectes : Patriarche et Atelier du Moulin ;
- un bureau d'études ingénierie générale : Groupe Nox ;
- un bureau d'études acoustiques : A.P.I.A. (Christian Malcurt) ;
- un scénographe : Jean-Pierre Mas ;
- un bureau de contrôle et CSPA : Socotec.

Conformément au principe de transparence qui régit la structuration contractuelle des financements de projets, le Contrat de Conception-Réalisation transfèrera au Concepteur-Réalisateur les obligations relatives à la conception et la réalisation des travaux du Projet dévolues à la Société de Projet aux termes du Contrat de Partenariat.

A.4. EXPLOITATION COMMERCIALE

A.4.1. LA SOCIETE D'EXPLOITATION ET LE MAINTENEUR

L'exploitation de l'Arena Futuroscope se caractérisera par une association forte entre une multinationale du Sport et de l'Entertainment, Lagardère, apportant son réseau et son expertise nationale et internationale, et 2 entités locales, Futuroscope Congrès Evénements et Futuroscope Maintenance et Développement, apportant leurs expertises techniques et leurs connaissances fines du territoire, de ses acteurs et de ses possibilités. Toutes les forces vives, l'énergie et l'expertise de ces 3 groupes seront mis au service de la mission conférée par le Département afin de lui assurer et garantir une attractivité forte de ce nouvel emblème de la Vienne.

- **Lagardère Sports & Entertainment** bénéficie d'une expérience éprouvée sur des sites emblématiques où le sport, l'Entertainment, l'événement d'entreprise, l'accueil des publics, l'exploitation technique et la maintenance sont au cœur des problématiques quotidiennes. Depuis 2011, Lagardère Sports & Entertainment s'attache à développer son expertise notamment dans l'exploitation de salles de spectacles : Arkéa Arena (Bordeaux Métropole), Arena du Pays d'Aix (Aix-Marseille Métropole), Folies Bergère, Casino de Paris, Bataclan, Zénith de Paris.
- **Futuroscope Congrès Evénements** a pour cœur de métier d'accueillir des conventions, congrès, salon et événements de tous types depuis plus de 20 ans et ainsi de faire rayonner notre territoire. En 2019 une vingtaine de spectacle seront au accueillis au Palais des Congrès du Futuroscope (concert, ballet, opéra, one man show...) et une demi-douzaine de spectacles sont déjà programmés sur 2020. Une personne qui entretient des liens privilégiés avec les Tourneurs est dorénavant affectée spécialement à la partie « Entertainment ».
- **NGE Concessions** dispose d'une importante expérience d'exploitant dans les grands projets d'infrastructure. Ainsi, on peut citer la participation de NGE Concessions dans des sociétés gérants des actifs aussi divers que :
 - Des ports de plaisance avec Port Adhoc ;
 - Des projets de fibre optique au travers de sociétés Erbium et Losange Exploitation qui gèrent l'ensemble du réseau de fibre optique de la région Grand Est, exception faite du département de la Moselle ;
 - Des projets d'Autoroute avec la société Albéa qui exploite l'autoroute A150.

L'ensemble de ces sociétés ont à cœur d'œuvrer pour le bien commun en participant à l'aménagement des territoires.

- **Futuroscope Maintenance et Développement** est une filiale à 100 % de la société FUTUROSCOPE, dédiée à l'ingénierie de projets ENTERTAINMENT. FMD accompagne ses clients spécialistes de l'ingénierie touristique et culturelle pour transformer l'imaginaire en réalité. Au cœur de son savoir-faire : l'orchestration de l'image, de la lumière, du son et des technologies de sustentation.

Au-delà de son savoir-faire tourné vers l'événementiel, FMD a également acquis une solide expertise sur l'exploitation maintenance des équipements dits « supports » (CVC, électricité, sécurité, ...), indispensables au bon fonctionnement des sites de l'ampleur d'une ARENA. Cette expérience forgée sur un site premium multi-bâtiments très fréquenté, avec des usages extrêmement variés, et en constante mutation, fait de FMD un acteur de choix pour l'exploitation de lieux de spectacle.

A.4.2. NOTRE AMBITION

Notre ambition est double : apporter une salle d'envergure au Département de la Vienne et l'insérer dans une stratégie globale liée au développement de la destination Futuroscope. Ainsi, l'arena doit prendre part de manière active à la visibilité du territoire à différentes échelles :

- régionale en devenant un équipement emblématique du Grand Ouest et de la Région Aquitaine ;
- nationale en devenant une étape incontournable des tournées des principales productions francophones ;
- internationale en accueillant des événements majeurs, sportifs notamment, vecteurs d'attractivité et de réputation en véhiculant l'image dynamique du territoire (avec la perspective des Jeux de 2024, événement pour lequel le Département est particulièrement proactif).

A notre niveau, en complément des autres acteurs du territoire, nous aiderons humblement la métropole poitevine et le département viennois à s'affirmer davantage comme une place forte culturelle et sportive, comme un territoire « qui compte », sur l'échiquier hexagonal.

A.4.3. PROGRAMMATION

1 événement tous les 3 jours



Grâce à cette programmation, nous envisageons d'accueillir plus de **123 000** spectateurs payants par an (hors événements Corporate et spectacles du Futuroscope).

TYPOLOGIE	DATES	AFFLUENCE
Concert	9	30 400
Grande jauge	2	8 000
Petite & moyenne jauge	7	22 400
Spectacles	9	23 000
Family shows	5	15 000
Humour	2	4 000
Entertainment (spectacles visuels, musiques du monde, ...)	2	4 000
Sports	22	60 900
Club résident	19	57 000
Evénements sportifs locaux	3	3 900

Evénements co-production	3	7 500
Autres évènements	2	2 000
Futuroscope	45	-
Corporate	18	-
TOTAL	108	123 800*

* hors spectacles du Futuroscope et évènements corporate



Classement :

- Etablissement de 1^{ère} catégorie avec activités de type X et L,
- Effectifs en configuration sport : 5 153 personnes,
- Effectifs en configuration spectacle : 6 063 personnes.

Desserte : deux façades accessibles par voie engin.

Conception :

- Structure SF 1h30, Plancher CF 1h30 (> 8,00 m),
- Cloisonnement traditionnel,
- Pas de stabilité au feu pour la toiture en charpente métallique car détectée,
- Locaux à risques importants SF 2h, CF 2h,
- Locaux à risques moyens SF 1h30, CF 1h30,
- Recoupement des vides par un matériau MO tous les 300 m²,
- Accessibilité des locaux recevant du public par ouvrants pour façade aveugle

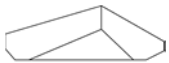
Dégagements : suivant configuration, voir ci-après.

Désenfumage :

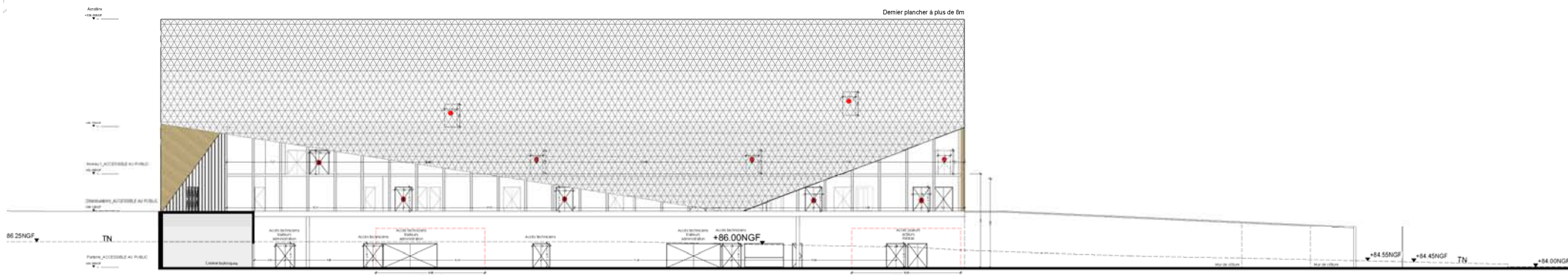
- Naturel ou mécanique (Grande salle, salons VIP, déambulateurs, circulations horizontales encloisonnées de plus de 30,00 m et les escaliers encloisonnés),
- Approche d'ingénierie du désenfumage suivant § 8 de l'IT 246 confiée à EFECTIS

Sécurité incendie:

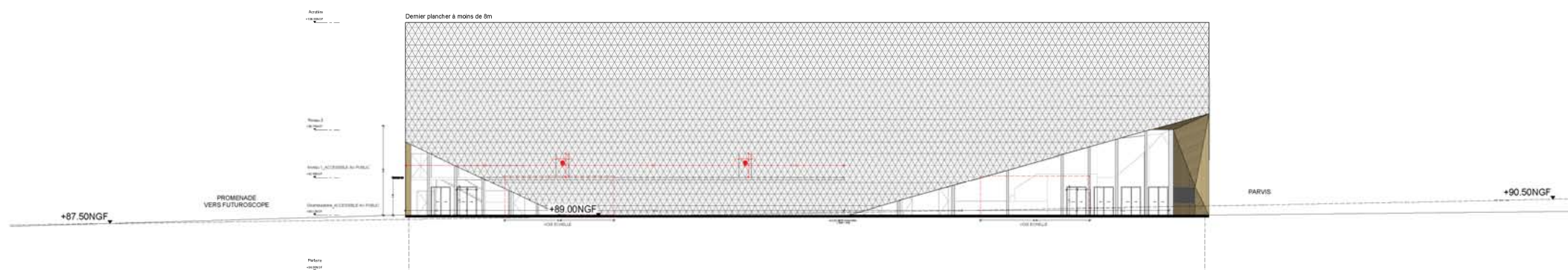
- SSI de catégorie A avec équipement d'alarme type 1 installé au PC sécurité, (détection des locaux à risques particuliers, les combles et les locaux électriques),
- Bornes incendies à moins de 200,00 m,
- Extincteurs adaptés au risque et consigne de sécurité,
- Sonorisation,
- Eclairage de sécurité sur source centrale,
- Groupe électrogène.





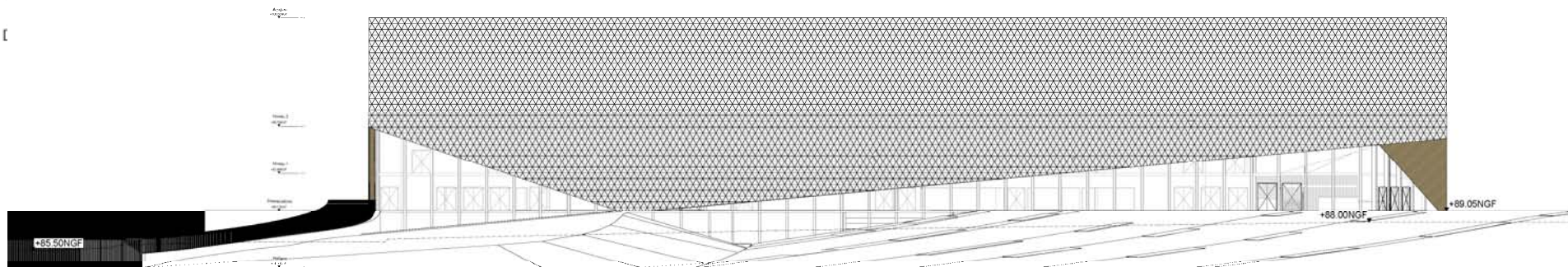


Façade Est

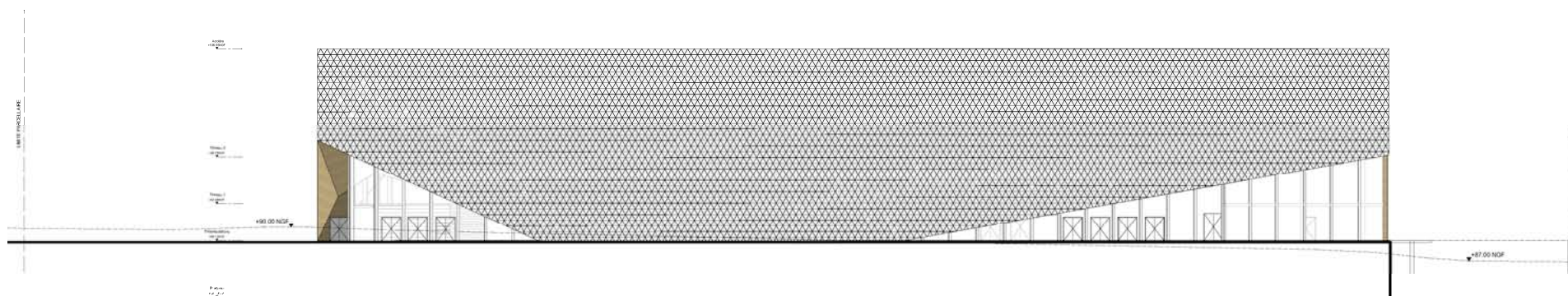


Façade Ouest

Façades accessibles

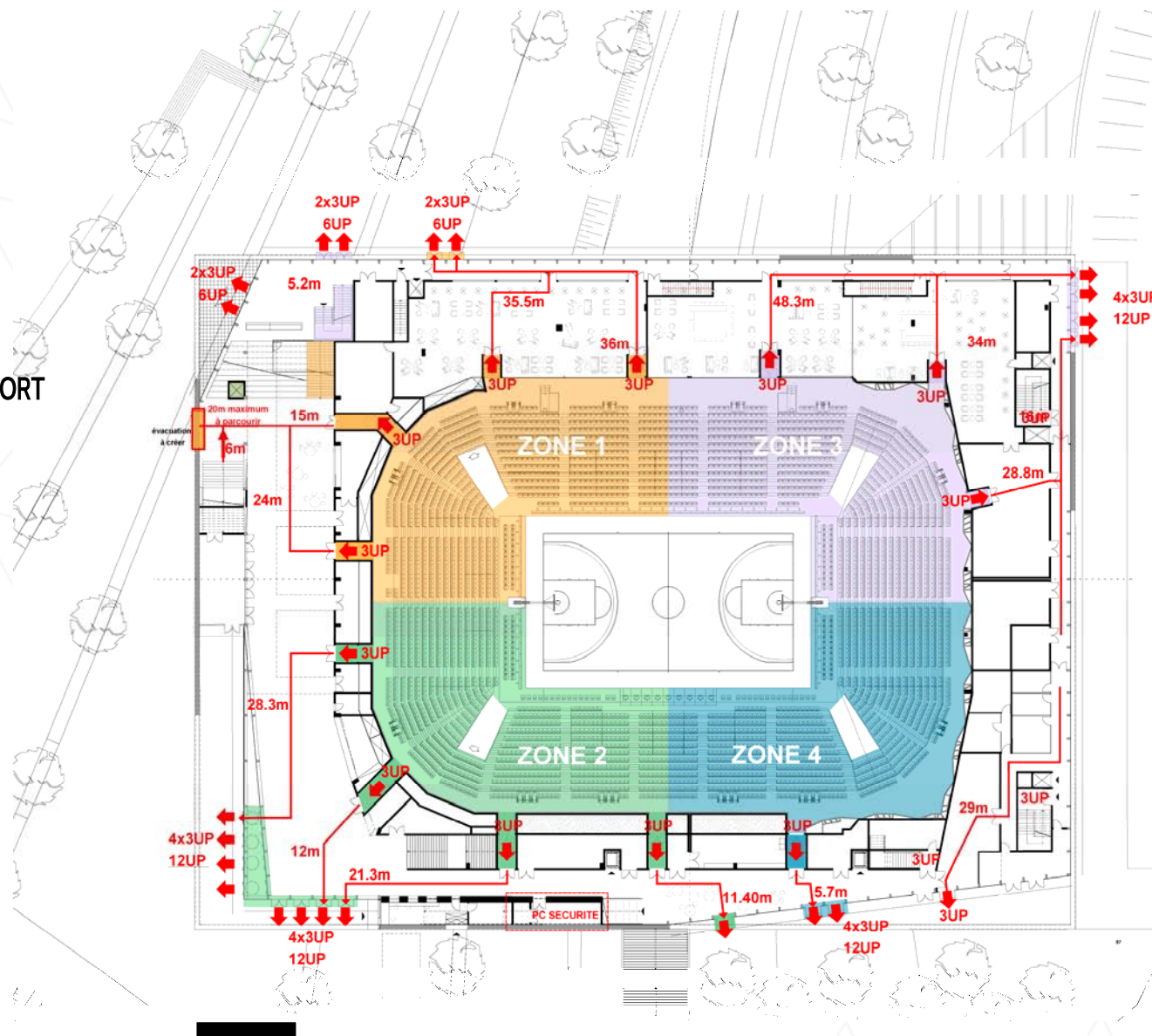


Façade Nord



Façade Sud

SALLE EN CONFIGURATION SPORT
5 153 personnes

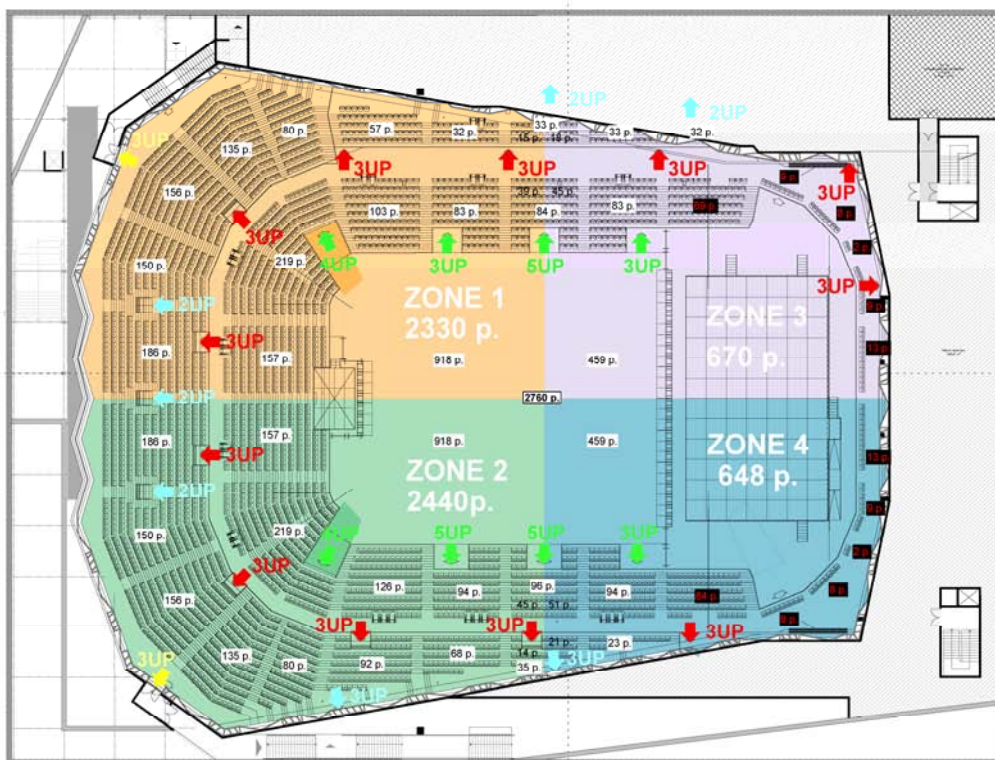


22.9m Evacuation la plus longue
Circulation accessible
Espace d'attente sécurisé

RESUME :
SORTIES SALLE
12 Sorties
36 UP
SORTIES VERS EXT
8 Sorties
(9 si ajout à l'ouest)
69 UP

SALLE EN CONFIGURATION SPECTACLES

6063 personnes

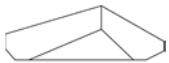


- **Etat existant** de l'emprise d'aménagement de l'Aréna : parking revêtu avec une **Surface Active de 30 480 m²**
- **Etat final** de l'emprise après construction et reprise des aménagements : **Surface Active de 29 870 m²**
- **L'aménagement réduit la surface active existante de 610 m²**



Réduction des apports hydrauliques au bassin existant après aménagement.

- Hypothèses de calcul coefficient de ruissellement:
 - Espaces verts : $C=0,3$
 - Enrobés et surfaces revêtues : $C=0,9$
 - Toiture Aréna : $C=1$





ANNEXE 5

Plan des abords



Figure 4 : Occupation du sol (Vue aérienne Géoportail- 2018)



ANNEXE 6

Carte de localisation des zones Natura 2000

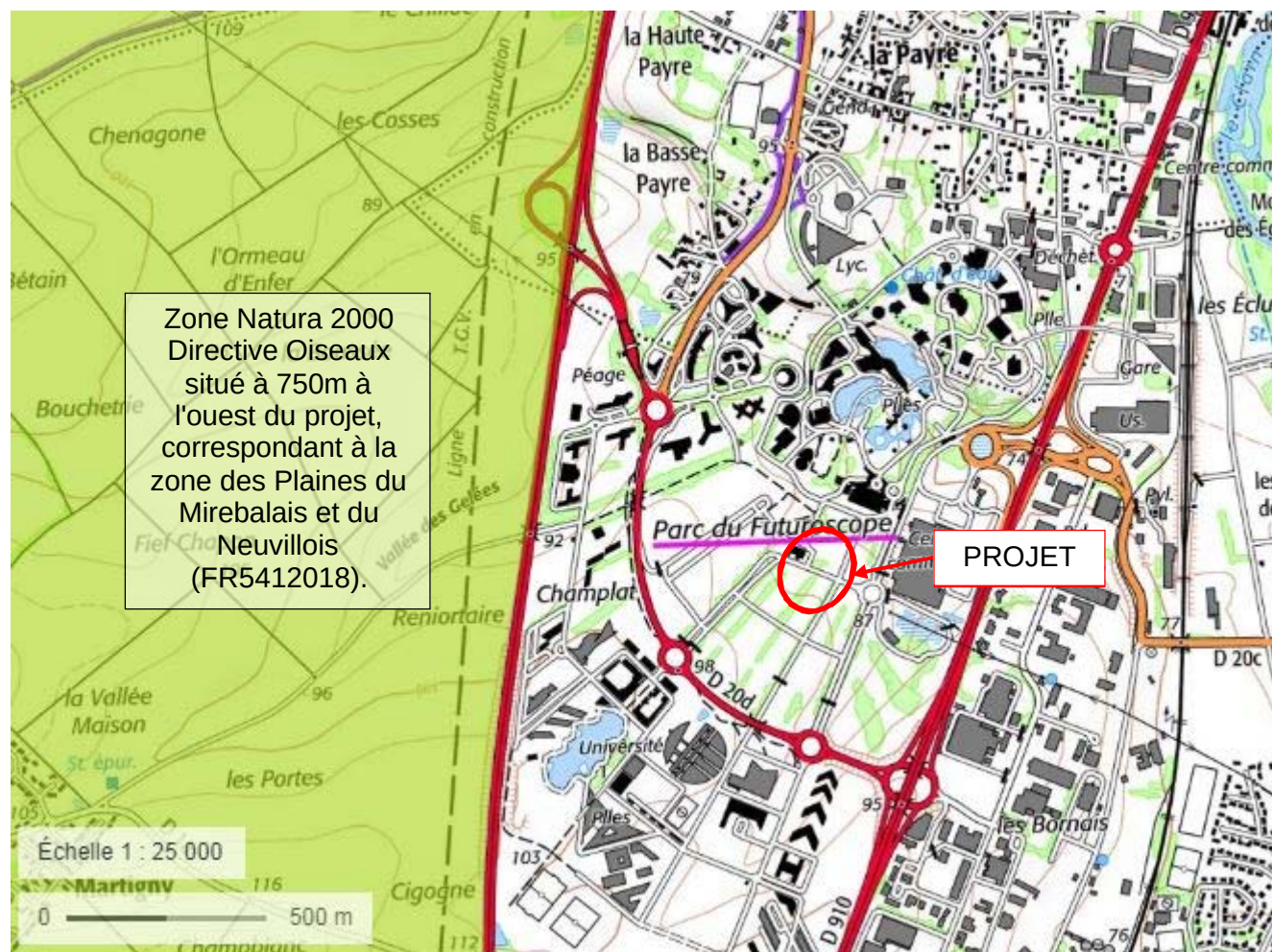


Figure 5 : Zonage NATURA 2000 (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine)



ANNEXE 7

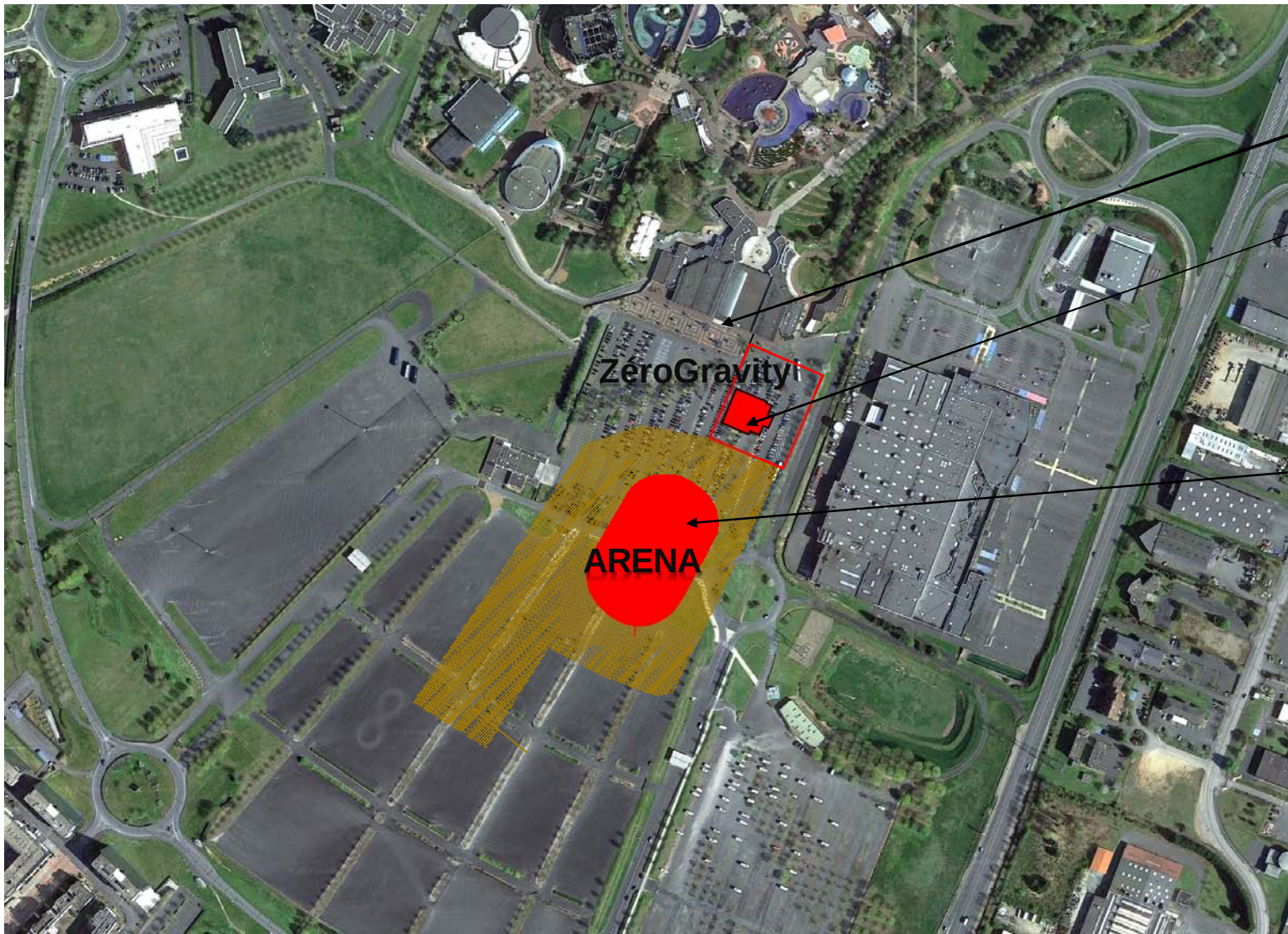
Accès chantier et autres flux

Situation existante



Route RD 910

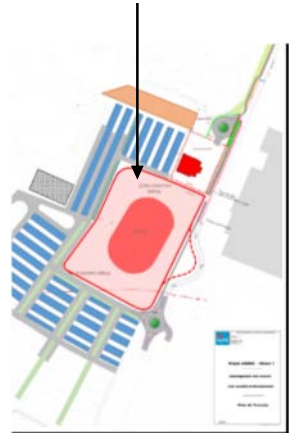
Implantation Bâtiments



Entrée parc du Futuroscope

Pavillon chute
libre ZerOGravity

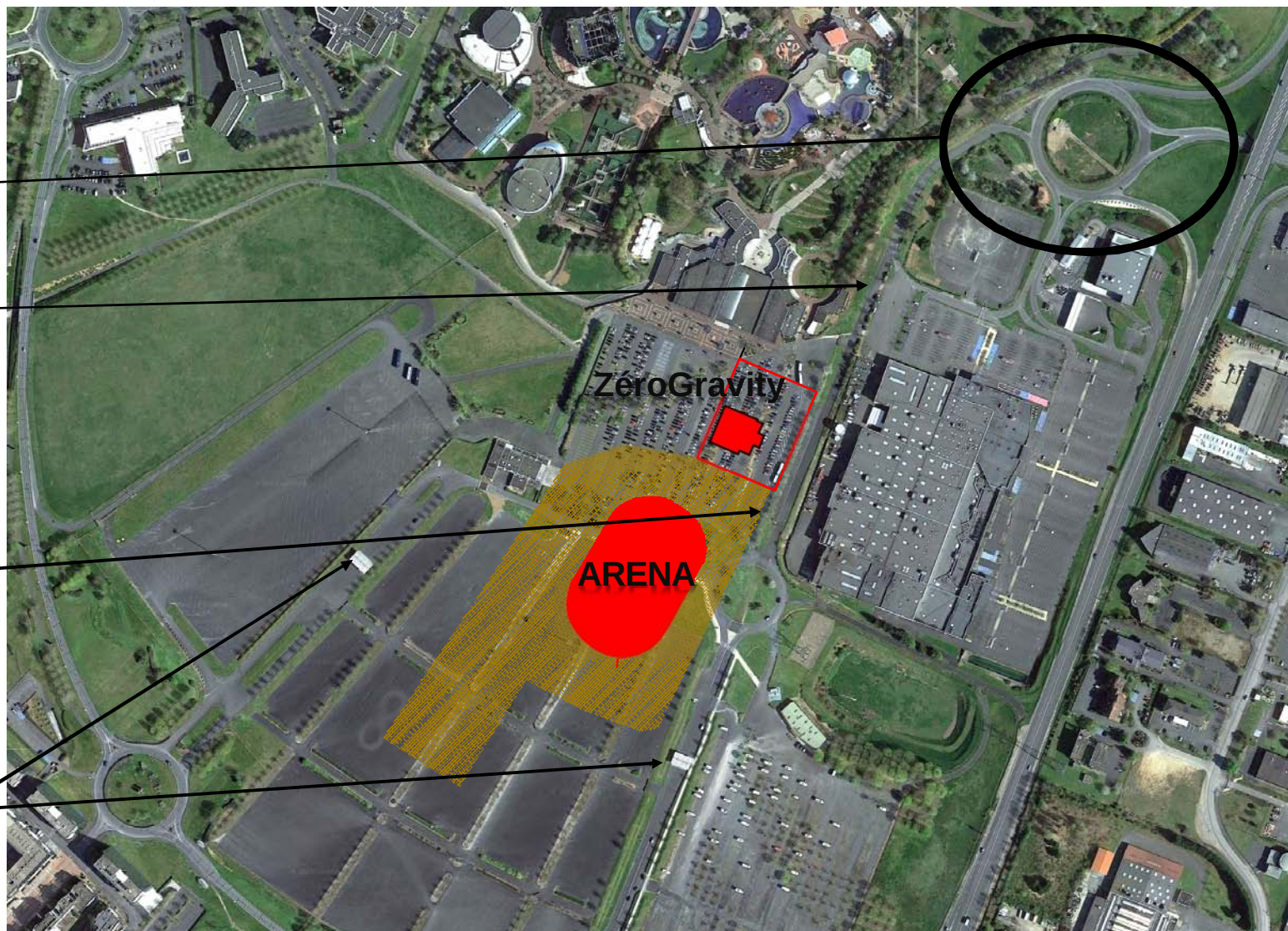
Zone implantation
y compris
hypothèse zone
chantier en jaune
ou ci-dessous



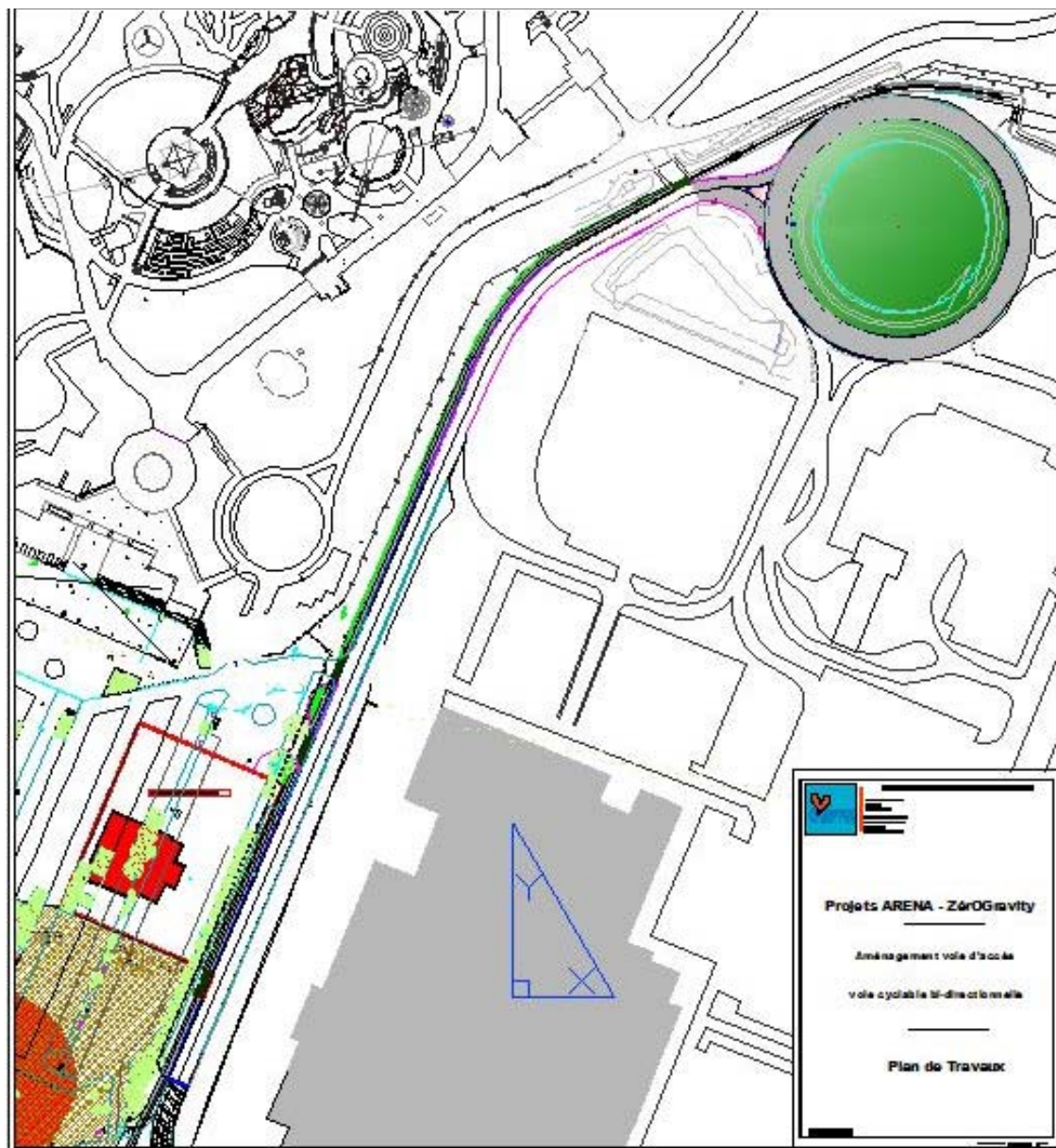
Accès technique et voie
chantier Arena.
Cet accès sera aussi utilisé
par les bus Vitalis, les
taxis, les vélos et le
personnel du pavillon
ZerOGravity

Hypothèse
entrée zone
chantier

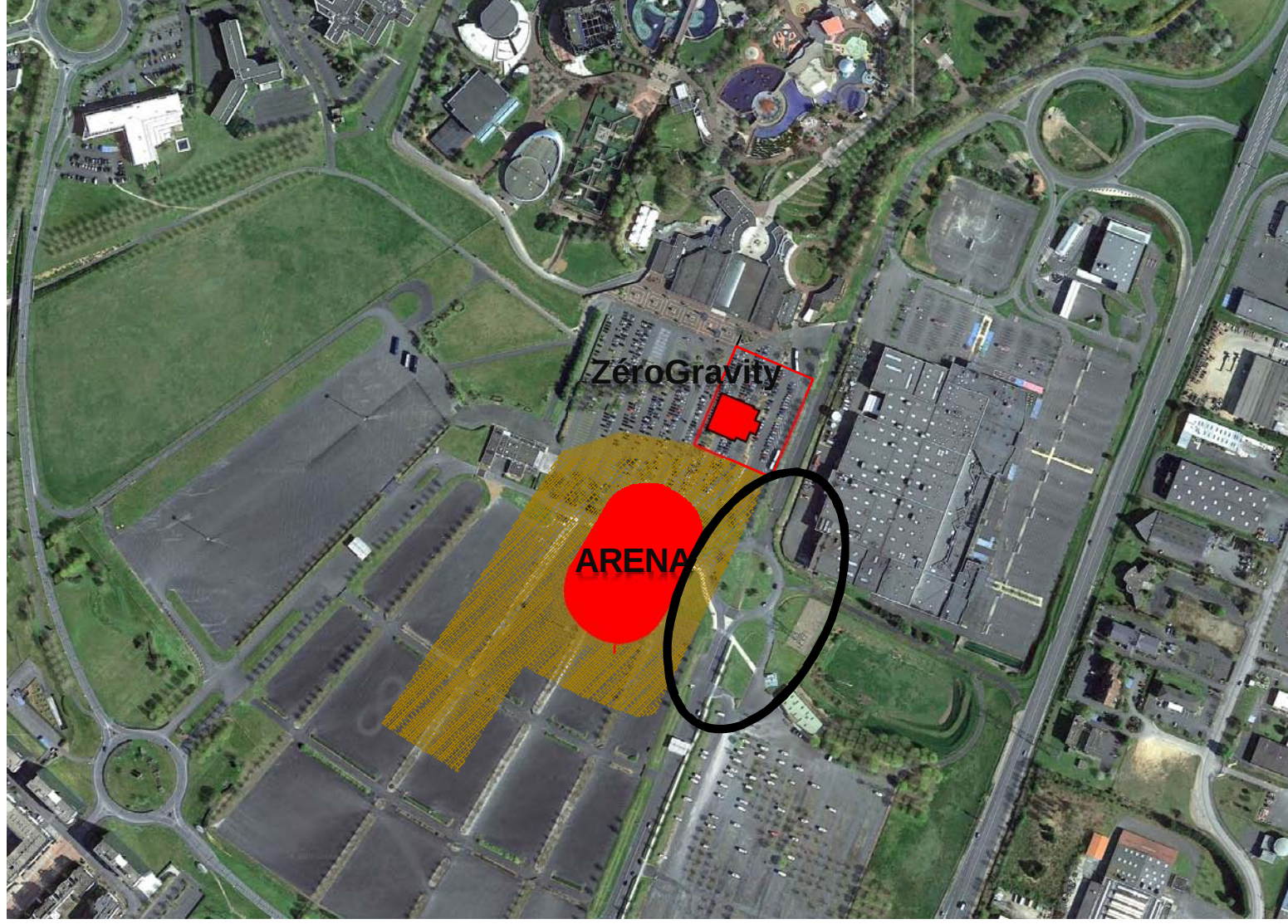
Accès visiteurs parc,
Arena et ZerOGravity
par barrières de péage
Gratuité pour Arena



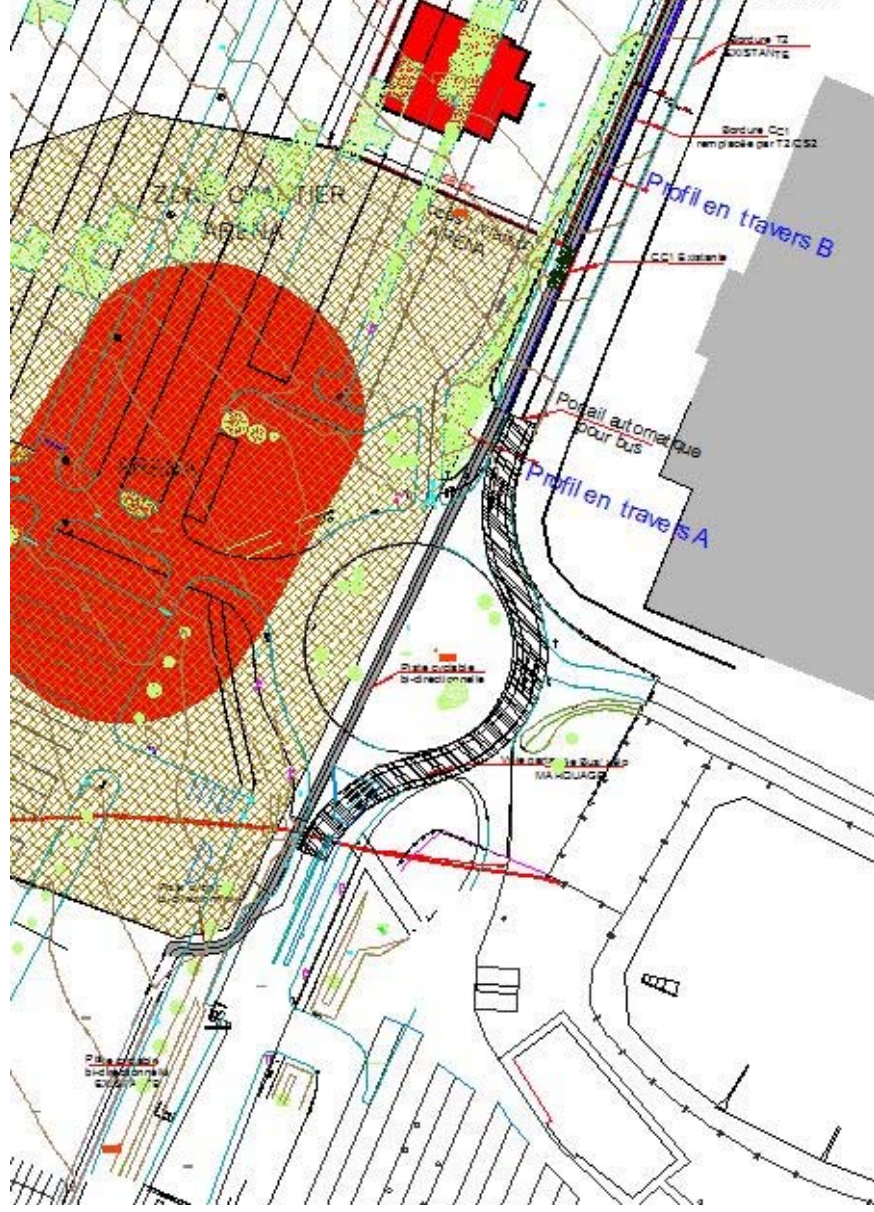
Aménagement Voie Cyclable



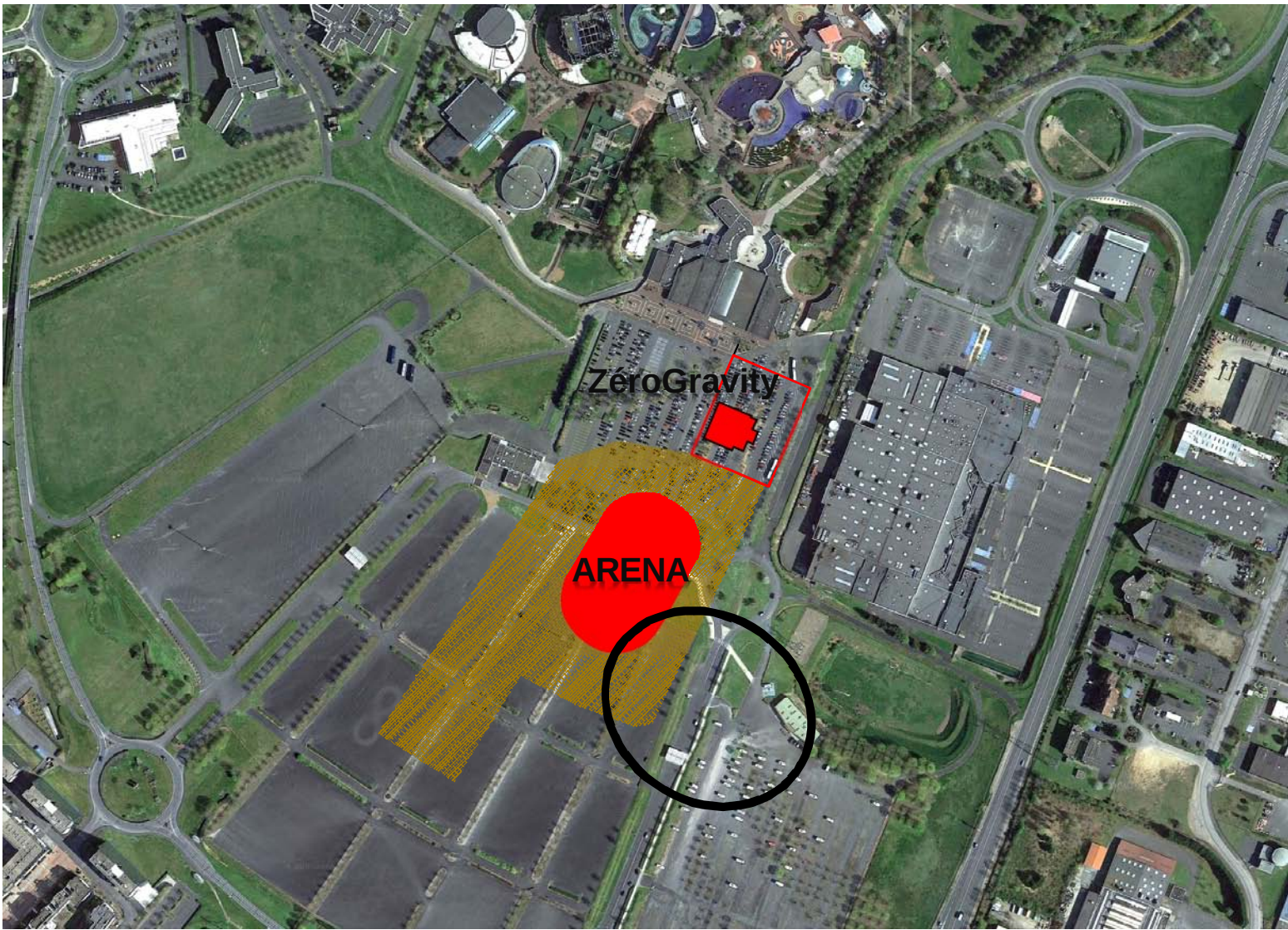
Aménagement Voie Cyclable Phase 2



Aménagement Voie Cyclable Phase 2



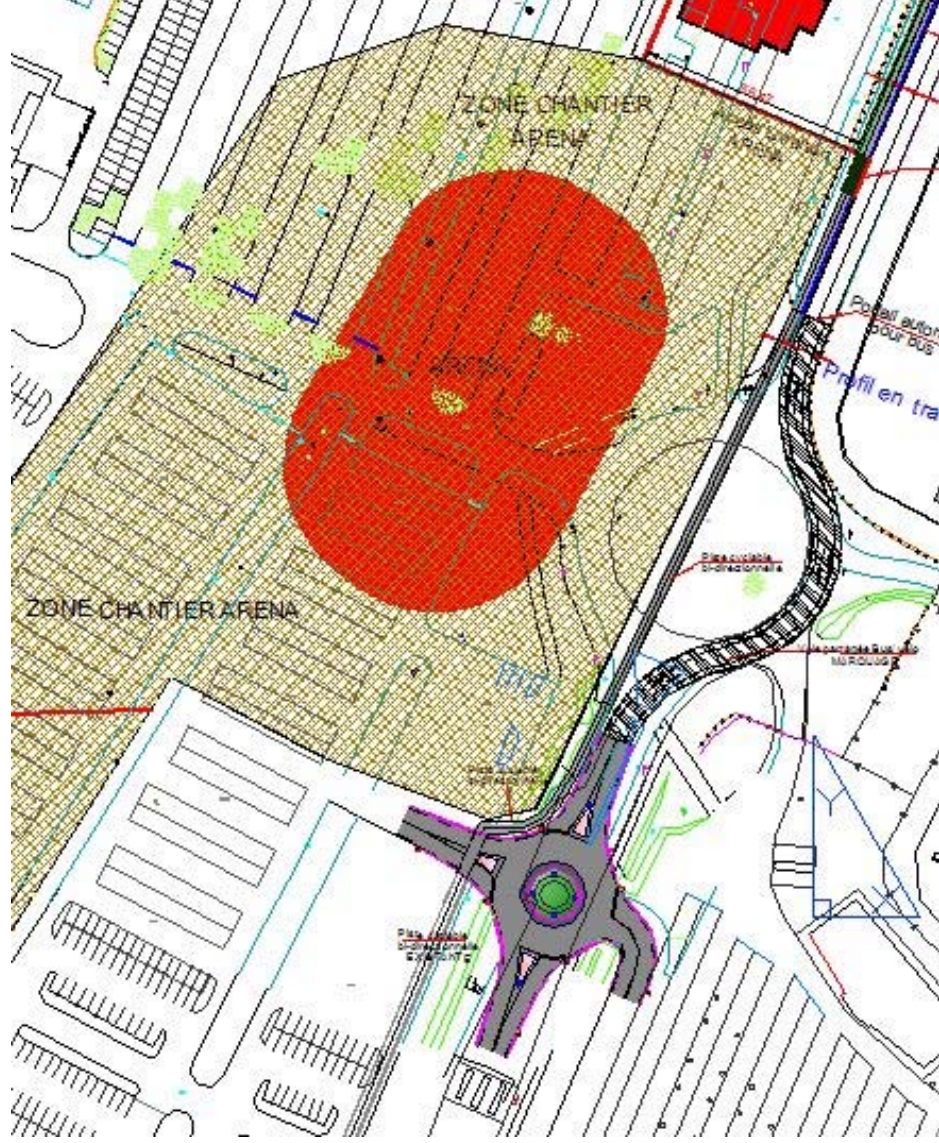
Aménagement Giartoire ARENA



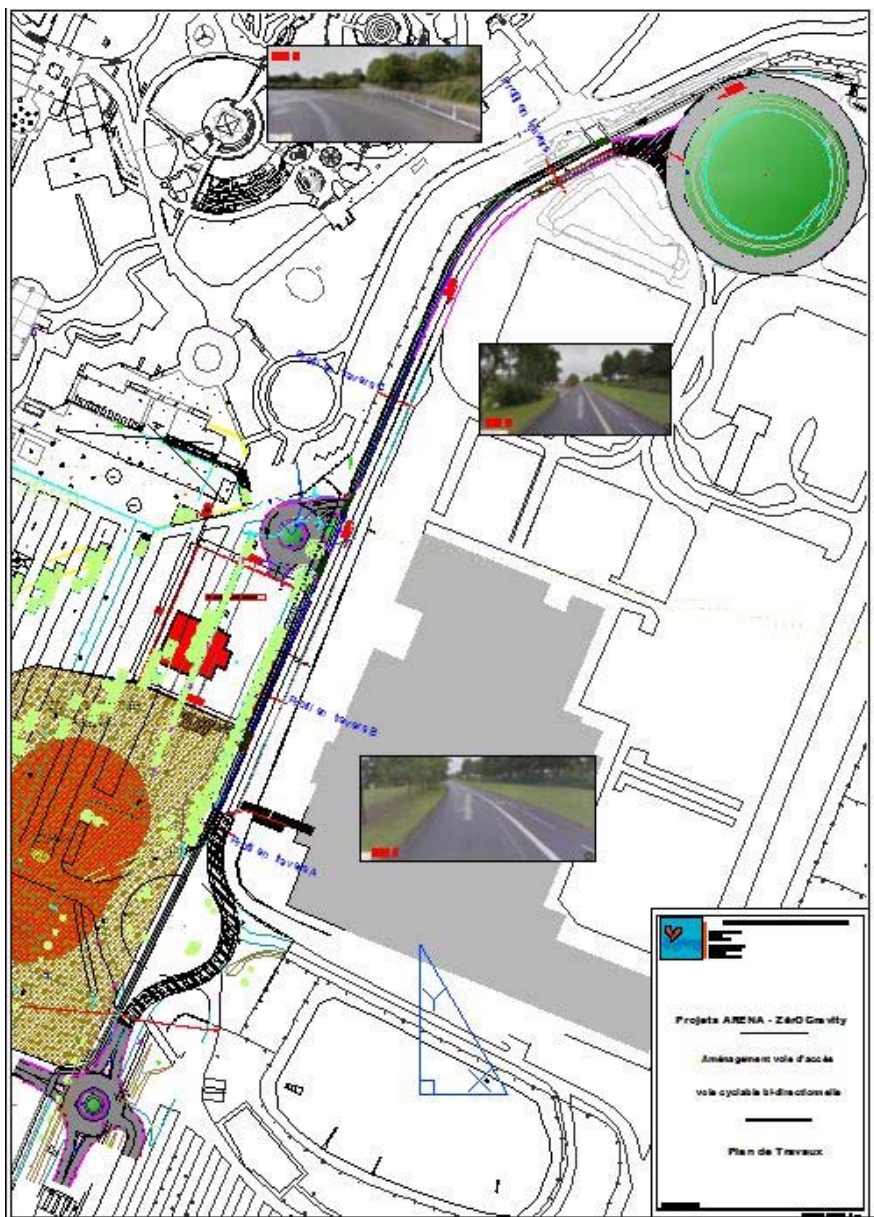
Aménagement Giatoire ARENA Sera réalisé sous MOA Département de la Vienne avant travaux Arena



Aménagement Giartoire ARENA



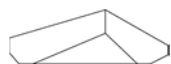
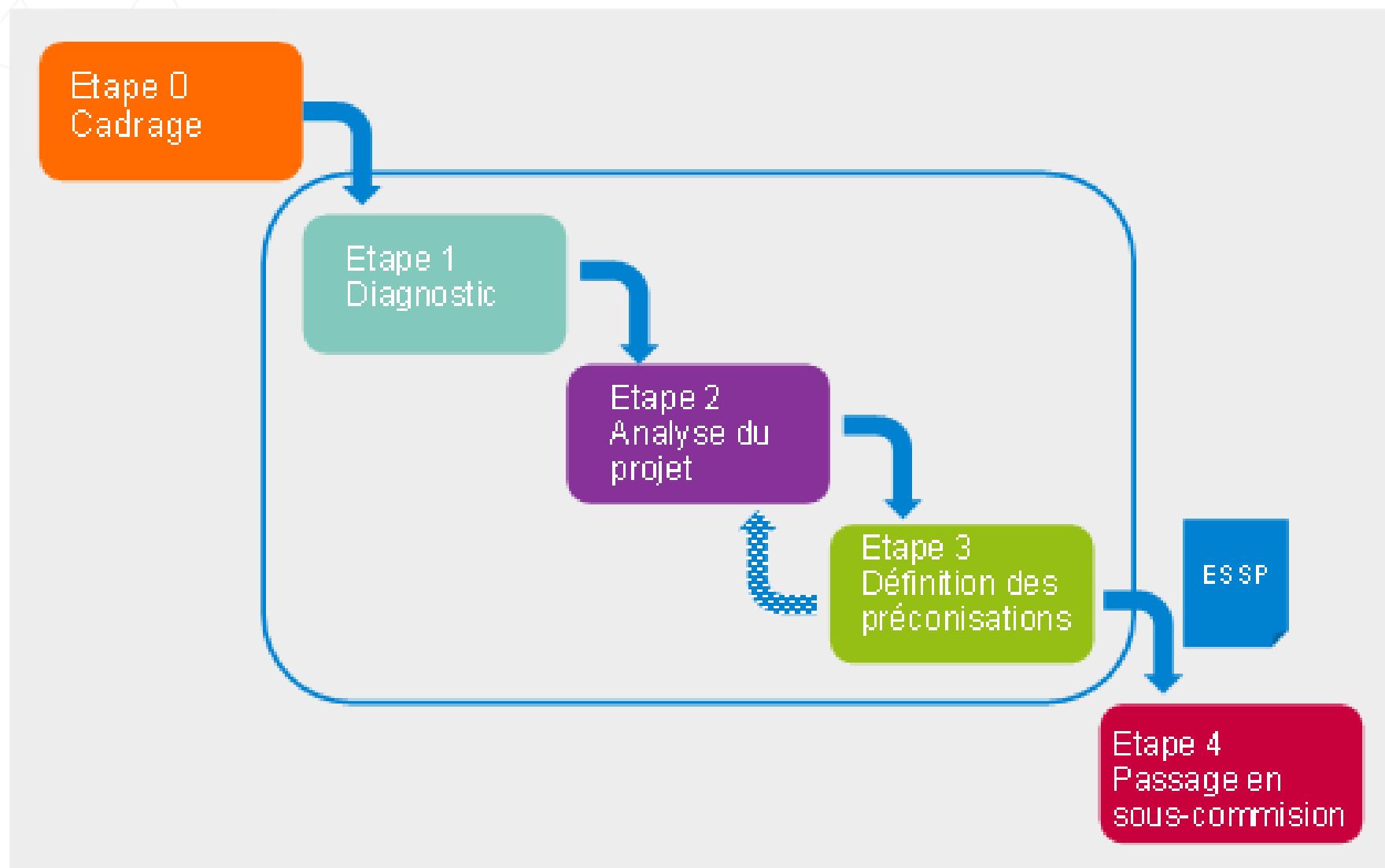
Etude Globale





ANNEXE 8

Contenu d'une Etude de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP)



Objectifs

- **Comprendre l'environnement du projet** (sécurité, socio-économique, urbain), afin d'identifier la nature et le niveau des risques encourus par les personnes et les biens présents sur le site, en exploitation et durant le chantier – notamment au regard de la configuration morphologique et des usages s'y développant

Contenu

- En présence d'au moins un représentant de l'équipe MOA-MOE :
 - **Des rencontres / prises de contact avec les acteurs de sécurité publique**, qui sont a minima les suivants :
 - Préfecture ;
 - Référents-sûreté de la Direction Départementale de Sécurité Publique (Police Nationale) / Groupement de Gendarmerie) ;
 - Services de la Ville ;
 - et éventuellement d'autres acteurs demandés (Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), service de transports en commun, communauté d'agglomération ...).
 - Ces diverses rencontres nous permettent de collecter des données essentielles sur l'environnement du projet et le site actuel (notamment statistiques de délinquance) et de recueillir d'éventuelles attentes voire exigences (à inclure dans les recommandations de l'étude – cf. Etape n°3).
 - **Une visite de site** (ou des visites, de nuit comme de jour) afin de mieux appréhender le périmètre du projet et son environnement, et réaliser des reportages photographiques

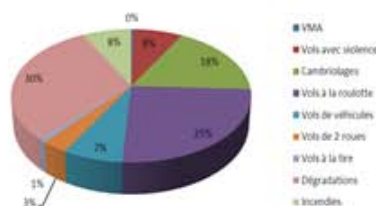
Livrable

- Compte(s)-rendu(s) de réunion, effectué(s) selon les demandes de la maîtrise d'ouvrage

Notre valeur ajoutée

- Une approche qualitative de l'ESSP, basée sur le retour d'expériences des acteurs de terrain, des usagers et nos observations sur site

FAITS CONSTATES.



Objectifs

- **Analyser le projet sous l'angle malveillance et ordre public** (délinquance, flux générés, accessibilité, desserte, stationnement...), afin d'évaluer les réponses du projet aux risques identifiés dans le diagnostic, mais également identifier les risques inhérents au projet, ainsi que ceux qu'il génère sur son environnement (nouveau risque, accentuation ou atténuation d'un risque déjà présent)

Contenu

- **Etude des documents** relatifs aux différentes opérations du projet de construction, sous l'angle de la sûreté et de la sécurité publique :
 - Analyse des usages, de l'organisation spatiale et des différents flux
 - Identification des personnes, biens ou ressources clés à protéger
 - Analyse des choix architecturaux et d'aménagement
 - Analyse des modes de fonctionnement de l'établissement futur
 - Analyse des futures modalités d'intervention des secours et forces de l'ordre
 - Analyse de la phase chantier : programmation, phasage, sécurisation
- **Définition d'un inventaire hiérarchisé des risques malveillants et d'ordre public** (atteintes à l'intégrité physique, atteintes aux biens, sentiment d'insécurité, difficultés générés par les flux liés au projet, complications possibles en cas d'intervention des forces de l'ordre et des secours...)

Notre valeur ajoutée

- Un regard d'expert sur les vulnérabilités de votre projet nourri des partages d'expériences au sein d'un réseau national de compétences



Objectifs

- **Mettre en avant les dispositions déjà retenues par la maîtrise d'ouvrage et définir des préconisations complémentaires**, le cas échéant, à mettre en œuvre sur le projet, dans le but de réduire les risques identifiés à l'aide de dispositifs urbains, architecturaux, techniques et organisationnels

Contenu

- **Animation d'une réunion de travail avec l'équipe MOA-MOE** pour identifier les actions de prévention et protection prises ou à prendre
- **Rédaction de l'ESSP**, remise à l'équipe MOA-MOE pour validation et éventuelles modifications
- Les dispositions prévues et les préconisations spécifiées doivent notamment prendre en compte au mieux les attentes / exigences des acteurs de sécurité publique rencontrés. Dans ce cadre, nous nous assurons que les exigences de ces acteurs soient cohérentes avec les obligations juridiques (vidéoprotection, transport de fonds...) et respectueuses des libertés individuelles et collectives.
- **Transmission de la version validée de l'étude au(x) Référent(s)-sûreté pour avis** (officieux), préalablement au dépôt de la pièce auprès des services instructeurs
- Dans le cadre de la démarche partenariale menée par SOCOTEC, nous faisons en sorte d'obtenir leur approbation avant le dépôt de la pièce – cette approche qui peut nécessiter d'éventuels échanges complémentaires et des modifications de l'étude, nous paraît essentielle pour la réussite de l'étape suivante (Etape 4).
- **Finalisation de l'ESSP**, pour dépôt auprès des services instructeurs :
- Après échanges avec l'équipe MOA-MOE quant aux éventuelles demandes et / ou attentes exprimées par le(s) Référent(s)-sûreté, modifications de l'étude si nécessaire et transmission de la version finale de l'ESSP à l'équipe MOA-MOE
- *A noter que le dépôt de l'ESSP auprès des services instructeurs est à la charge de l'équipe MOA-MOE. Les modalités de transmission peuvent varier en fonction des départements et seront à valider en amont de cette étape par SOCOTEC auprès des services préfectoraux.*

Livrable

- Etude de sûreté et de sécurité publique, pièce constitutive du dossier PC - comprenant un tableau de synthèse des dispositions et préconisations, conçu comme un guide de déploiement opérationnel personnalisé

Notre valeur ajoutée

- Si nécessaire, des propositions de solutions opérationnelles raisonnées tenant compte des autres contraintes (Sécurité Incendie, HQE,...)



ANNEXE 9

Séquence Eviter / Réduire / Compenser

THEMATIQUE	INCIDENCES	MESURES D'EVITEMENT	MESURES DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES
Trafic routier / stationnement / accès / qualité de l'air	Augmentation du trafic VL lors des manifestations. Réduction de 700 places VL dédiées actuellement au Futuroscope	Réduction au minimum de l'emprise du projet. Projet très bien desservi par les réseaux viaries principaux (A10 / RD), les bus et la gare TGV	Mutualisation des places de parkings du Futuroscope et du Palais de Congrès Aménagement de voie cyclable + parkings cycles sécurisés Augmentation des navettes bus avant et après les manifestations	(re) création de 400 places VL environ dans le cadre du projet. Projet de réhabilitation de parkings existants au Sud/Est immédiat du projet actuellement inutilisés d'environ 400 places VL
BIODIVERSITE	Terrains déjà imperméabilisés	Sans objet	Sans objet	Sans objet
GEOLOGIE / HYDROGEOLOGIE	Impact quantitatifs et qualitatifs sur la nappe	Affouillements réalisés au dessus des Plus Hautes eaux de la nappe	Mesures de précaution en phase chantier afin d'éviter la pollution de la nappe.	Sans objet
HYDRAULIQUE	Augmentation des débits et pollution chronique	Les terrains sont déjà imperméabilisés. Le projet prévoit de déménager 7000 m ² de terrain	Gestion adaptée des eaux de ruissellement avec régulation dans un bassin existant comme actuellement	Sans objet
ENERGIE	Consommation d'énergie (chauffage / climatisation)	Réalisation d'un bâtiment économe en énergie	Mise en place d'environ 5000 m ² de panneaux photovoltaïques en toiture	Sans objet
SURETE / SECURITE / CO-ACTIVITES	Augmentation des risques par augmentation de la fréquentation du site	Réalisation d'une étude ESSP en relation avec les instances de sûreté et de sécurité (gendarmerie, pompier...)		